

SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit et le six février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2018

Absent excusé : M. Christian DENIS

Secrétaire de séance : M. Maurice BARRAUD

Début séance : 20 h

Le compte-rendu de la séance du 16/01/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

Lancement de l'opération : mini-chaufferie collective aux granulés de bois – Sollicitation de la subvention

« Appel à Projet » 2018

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire relatif au projet : mini-chaufferie collective aux granulés de bois

après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération de la mini-chaufferie collective aux granulés de bois, selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - La DETR auprès de la Sous-préfecture de CHAROLLES,
 - Le Programme Energie Climat Bourgogne auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - L'appel à projets départemental 2018,
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

HT 63588 €

TVA 12718 €

TTC 76305 €

Plan de financement de l'opération :

DETR : 30% 19076 €

ADEME : 10% 6359 €

Département : 25% 15897 €

Fonds propres : 35% 22256 €

- Sollicite pour ce projet global de travaux une subvention dans le cadre de « l'Appel à Projet 2018 »,
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Lancement de l'opération : mini-chaufferie collective aux granulés de bois – Sollicitation de la DETR

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire relatif au projet : mini-chaufferie collective aux granulés de bois

après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération de la mini-chaufferie collective aux granulés de bois, selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - La DETR auprès de la Sous-préfecture de CHAROLLES,
 - Le Programme Energie Climat Bourgogne auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - L'appel à projets départemental 2018,
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

HT 63588 €

TVA 12718 €

TTC 76305 €

Plan de financement de l'opération :

DETR : 60% 38153 €

ADEME : 10% 6359 €

Département : 10% 6359 €

Fonds propres : 20% 12717 €

- Sollicite pour ce projet global de travaux une subvention dans le cadre de la DETR
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

- ♦ Association CCACC créée lors des fêtes du Bicentenaire de la Révolution en 1989 : AG finale mardi 6 mars 2018 à 18 h 00 à Charolles – M. Didier BOUILLOT assistera à cette réunion
- ♦ Travaux salle : 1^{ère} réunion de chantier le 15 février 2018 à 14 h 00
- ♦ Suite réunion COM COM : proposition d'un achat groupé concernant un défibrillateur (1 600 € environ)
- ♦ RDV avec M. BLAISIUUS – DDT - pour vérifier l'accessibilité de la mairie le 15 février 2018 à 10 h 30

Fin de séance : 21 h 30